



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 380 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 351 ET SES
MODIFICATIONS**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

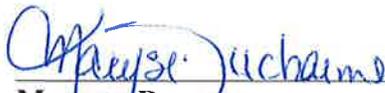
Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 août 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le *Règlement numéro 380 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351 et ses modifications.*

L'objet de ce règlement est d'introduire la liste des documents à fournir pour un changement d'usage relatif à une résidence de tourisme ou une résidence principale de tourisme.

Le *Règlement numéro 380 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 351 et ses modifications* est disponible au bureau de la municipalité situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien en (Québec) J0A 1C0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Adrien, ce 12 août 2022.



MARYSE DUCHARME

Directrice générale et greffière-trésorière